

COMITE SYNDICAL

du jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30

à l'EPTB Vilaine – LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30** à l'EPTB Vilaine – La Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Nathalie MARCADET, Service Finances – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMITE SYNDICAL DE L EPTB VILAINE
jeudi 8 mars 2018
à 14H30 à LA ROCHE BERNARD

11 EAU POTABLE :
Marché de gardiennage de l'usine de Vilaine Atlantique
(rapport modificatif)

Dans sa séance du 21 décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé le lancement de la consultation pour renouveler le marché de gardiennage de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique sous forme d'un appel d'offres restreint, avec un nombre maximal de candidats admis à présenter une offre limité à trois.

Or l'article 47 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics précise, concernant les candidats admis à présenter une offre que « **pour les pouvoirs adjudicateurs, en appel d'offres restreint, le nombre minimal est de cinq** ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'organiser la consultation pour renouveler le marché de gardiennage de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique selon les modalités décidées lors de la séance du 21 décembre 2017, à savoir un appel d'offres restreint ;
- de limiter à 5 (cinq) le nombre de candidats admis à présenter une offre.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT